

www.mairie-le-bouscat.fr



Rapport Annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Ville du BOUSCAT

Année 2018

Rapport proposé à la validation de la Commission d'Accessibilité aux Personnes Handicapées
du 05 Juin 2019 et à la validation du Conseil Municipal 24 septembre 2019

SOMMAIRE

1. Introduction:	3
2. Données Générales :	3
2.1 Coordonnées administratives.....	3
2.2 Informations Administratives de la CCAPH	4
2.3 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)	4
2.4 Composition de la Commission.....	6
3. Bilan de l'existant dans le Domaine du Cadre Bâti (ERP).....	8
4. Le Logement.....	8
5. Bilan de l'existant dans le secteur des transports	11
a) Les arrêts de TRAM	11
b) Les arrêts des BUS	11
c) Le MOBIBUS.....	12
d) Les transports Organisés par le Conseil Général	12
6. Bilan de l'existant dans le domaine de la voirie.....	13
b) Places de stationnement réservées.....	13
7. Communication.....	15
Site internet de la Ville	15
8. Annexes	16
a) Extraits de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Approuvé, avec l'ensemble des travaux réellement engagés	16
b) Planning de réalisation de l'Ad'Ap	16
c) Travaux restants période 1 (2016 – 2018).....	16
d) Cartographie du programme d'actions prioritaires du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)	20

1. Introduction :

La loi du 11 février 2005¹ pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a associé les personnes handicapées à la vie communale en instaurant une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées en son article 46.

Article 46 : « dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Monsieur Le Maire préside la commission et arrête la liste de ses membres. » (code général des collectivités territoriales, article L 2143-3).

Les principales missions de la commission sont :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Etablir un rapport annuel qui sera présenté en Conseil Municipal puis transmis au Préfet, au Président du Conseil Départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées mais aussi à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

¹ Pour plus de renseignement, vous pouvez aller sur le site de LEGIFRANCE à l'adresse : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&dateTexte=>

2. Données Générales :

2.1 Coordonnées administratives

Ville du Bouscat
Place Gambetta
BP 20045 – 33491 Le Bouscat Cedex
Tél : 05 57 22 26 90
Courriel : contact@mairie-le-bouscat.fr
Accès : Entrée principale par la place Gambetta

Le Bouscat est une commune située dans le département de la Gironde et Commune membre de Bordeaux Métropole.
Elle est limitrophe des communes de Bordeaux au Sud Est, Bruges au Nord et Eysines à L'ouest.

Le Bouscat bénéficie d'un accès aux réseaux de transports en communs suivants:

- Réseau TBM
- Bus
- Réseau Trans Gironde

Il est possible de consulter la cartographie des lignes de transport en commun qui transitent sur la commune sur le site www.Bouscat.fr, lien : <http://www.bouscat.fr/45-se-deplacer.html>

Voirie :

La Commune a une superficie de 5,28 Km² environ et elle compte 65 km de voirie.

Le découpage en « **Ilots regroupés pour l'information statistique** », IRIS découpe le territoire en 9 quartiers :

- Hippodrome – Lafon Féline
- Chêneraie – Lavigne
- Ausone – Les Ecus
- Jean Moulin
- Centre – Ermitage
- La Garenne – Baudin
- Barriere du Médoc
- Marceau – Tivoli
- Jean Jaurès Ravezies

Population :

En 2012, la commune comptait 23 376 habitants.

2.2 Informations Administratives de la CCAPH

Cette commission a été créée par le conseil municipal lors de sa séance du 15 décembre 2009. Son fonctionnement repose sur deux réunions annuelles.

2.3 Le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat intercommunal est mis en œuvre par Bordeaux Métropole.

Le PLH actuel prévoit les mesures suivantes en faveur des personnes Agées et/ou Handicapées :

1.3. Agir face aux besoins liés au vieillissement et au handicap

1.3.1. Objectifs

Le vieillissement de la population et la nécessité de bien vieillir a plusieurs conséquences sur le phénomène urbain et les besoins en logement :

- la population vieillissante ne dispose plus des mêmes moyens (physiques, financiers) pour entretenir un bien ou pour vivre dans une maison individuelle qui a été construite plusieurs décennies auparavant pour répondre à une famille en cours de constitution ; elle peut être amenée à rechercher un bien plus petit, moins onéreux et à proximité de commerces, services, moyens de transport, dans une ville où le quartier conjugue l'échelle de proximité ;
- la perte progressive d'autonomie nécessite une adaptation du logement et de ses abords, ainsi que le développement d'aides permettant le maintien à domicile le plus longtemps possible ;
- le besoin d'offre spécifique, même si l'entrée en structure est de plus en plus tardive, ne ralentira pas du fait de l'entrée dans le grand âge des personnes issues des classes d'âges du baby-boom.

1.3.2. Principes d'action

Bordeaux Métropole mène une politique de soutien à l'adaptation du logement privé, qui est une des priorités du PIG métropolitain, par l'abondement de droit commun.

Les bailleurs sociaux mettent en place une politique de soutien à l'adaptation des logements locatifs publics (label Aquitanis, Domofrance, Logévie, etc.).

Bordeaux Métropole encourage le développement d'une production de logements locatifs conventionnés adaptée à l'accueil des personnes et ménages âgés s'appuyant sur trois principes :

- un fléchage des attributions pour la population âgée ;
- une réflexion sur l'insertion sociale et urbaine de l'opération (services, commerces, desserte) ;
- une mise en réseau avec les CCAS et professionnels œuvrant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées.

Les bailleurs doivent veiller à favoriser les mutations dans le parc social pour offrir aux personnes âgées, au sein du même quartier, un logement accessible et mieux adapté en termes de typologie, ce qui permettra concomitamment la libération de logements familiaux.

En outre, pour que la personne vieillissante ne devienne pas captive de son logement adapté dans un environnement hostile et mal conçu, il convient de penser à des aménagements des espaces publics et privés adaptés et de développer du mobilier urbain adapté à une autonomie réduite : éviter les obstacles, permettre la possibilité de faire des haltes sur les trajets, aménager des lieux de rencontre, etc. (cf. Programme d'orientations et d'actions mobilités).

1.3.3. Modalités de mise en œuvre

La réalisation de cet objectif relève de l'ensemble des actions des chapitres 2 et 3 et s'appuie plus précisément sur :

- un partenariat avec les collectivités, opérateurs publics et privés du logement, caisses de retraite, associations concernées, etc. ;
- une programmation concertée avec bailleurs et communes ;
- la délégation des aides à la pierre ;
- la stratégie foncière de l'agglomération ;
- une politique coordonnée de peuplement (cf. action § 1.8) ;
- le développement d'actions inter-générationnelles, comme le dispositif régional Un Deux Toit ;
- une politique d'aménagements durables adaptée ;
- une attention particulière aux mutations des secteurs pavillonnaires.

1.3.4. Déclinaison spatiale

Les déclinaisons communales du POA (cf. partie 5) précisent les besoins locaux.

De manière générale, il convient de développer une offre de petits logements accessibles, dans le parc locatif social notamment, dans les communes ayant un profil résidentiel et familial marqué, les rendant inaccessibles à des personnes vieillissantes aux faibles ressources et/ou à la mobilité réduite.

Une répartition équilibrée de l'offre doit être recherchée, dans un souci d'éviter une offre trop conséquente dans certains secteurs au détriment d'autres moins dotés. Toutefois, l'ensemble de ces logements et/ou hébergements doit se situer à proximité des services, des centralités et des transports en commun.

1.3.5. Déclinaison financière et partenariale

L'estimation financière de cette action est comprise dans les actions des chapitres 2 et 3.

La mise en œuvre de cette action repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat, et, notamment, de partenariats avec le Conseil général de la Gironde, les CCAS, les opérateurs publics et privés, les associations concernées, les caisses de retraite, les professionnels agissant en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, etc...

2.4 Composition de la Commission

Une commission communale pour l'**accessibilité** est organisée 2 fois par an. La dernière en date a eu lieu le 05 Juin 2019.

Présents :

VILLE DU BOUSCAT	Mme Odile LECLAIRE	ADJOINTE AU MAIRE
VILLE DU BOUSCAT	M. Denis QUANCARD	ADJOINT AU MAIRE
VILLE DU BOUSCAT	M. Alain MARC	CONSEILLER MUNICIPAL AUX COMMISSIONS DE SECURITE
VILLE DU BOUSCAT	M. Patrick ALVAREZ	CONSEILLER MUNICIPAL
VILLE DU BOUSCAT	M. Philippe NOUAILHAC	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES/DIRECTEUR GENERAL ADJOINT
VILLE DU BOUSCAT	Mme Reirha LOUAFI	DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
VILLE DU BOUSCAT	M. Pascal LALAGUE	CELLULE SECURITE
VILLE DU BOUSCAT	M. Jean-François ALVAREZ	CHEF DU SERVICE PATRIMOINE ET BUREAU D'ETUDES
VILLE DU BOUSCAT	Mme Christine GUICHAOUA	PÔLE JEUNESSE
BORDEAUX METROPOLE	M. Thierry LABRUE	VOIRIE - ST7
BORDEAUX METROPOLE	M. Julien MONTI	VOIRIE - ST7
	M. PHILIPON Adrien	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
	Mme Christiane CAZABONNE-DINIER	REPRESENTANTE INDEPENDANTE
	Melle Arlette LIDUENA	REPRESENTANTE INDEPENDANTE

Excusés :

VILLE DU BOUSCAT	M. Hervé DUBERNET	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
VILLE DU BOUSCAT	M. Arnaud FREYNET	DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION - DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
VILLE DU BOUSCAT	Melle Emilie MACERON-CAZENAVE	CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE AUX DEPLACEMENTS ET ESPACES PUBLICS
VILLE DU BOUSCAT	M. Philippe FARGEON	ADJOINT DELEGUE AUX SPORTS
VILLE DU BOUSCAT	M. Didier BLADOU	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX COMMERCES
DDTM	M. TIXIER Alain	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
	M. Bruno LAMBERT	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
AGORACITE	Mme Corinne PIN	
BORDEAUX METROPOLE	M. Dominique CAYRON	
BORDEAUX METROPOLE	M. Michel BERTHOUMIEU	
BORDEAUX METROPOLE	M. Sébastien GUICHARD	
	Mme Cathy LAVAL	ASSOCIATION DES PERSONNES ÂGEES – Eveil Bouscatais
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	Mme TROADEC	REPRESENTANT INDEPENDANT – APF
	M. Guy LATREIL	UNADEV
	Mme Josyane CANDELON	REPRESENTANTE INDEPENDANTE
	M. Nicolas LACAMBRE	REPRESENTANT INDEPENDANT
ADAPEI	Mme Lynda BOURGEOISAT	
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	M. LEFEBVRE	CHARGE DE MISSION ACCESSIBILITE
	M. Claude GAURRY	REPRESENTANT INDEPENDANT – UNADEV
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANCIPEES MENTALES	Mme Sylvie BEAUFORT	
	Mme DUPONT	UNADEV
DDTM	Mme CHEVER Lucie	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

3. Bilan de l'existant dans le Domaine du Cadre Bâti (ERP)

Cette partie recense l'état d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et des logements du Bouscat.

a) Rappel des chiffres :

La ville du Bouscat a terminé en septembre 2009 l'ensemble de ses diagnostics d'accessibilité obligatoires de 1^{ère} à 5^{ème} catégories, représentant un patrimoine de 45 bâtiments et un montant de **1 900 000 € HT**, hors études complémentaires et coût de main d'œuvre pour la mise en conformité.

Les diagnostics ont été mis à jour en 2015 à l'occasion de la réflexion sur la mise en place d'un ADAP. L'indice d'accessibilité du patrimoine ressortait à 62 %, avec 557 obstacles à lever pour un montant estimatif de travaux de 849 890 € HT.

b) Agenda d'accessibilité programmé :

Commencé en 2016, nous arrivons à la quatrième année de notre agenda d'accessibilité programmé. Les travaux listés en annexe résument les mesures prises par la ville du Bouscat pour être conforme à la réglementation. Nous rentrons dans la deuxième phase de notre Adap, et **sommes en cours d'analyse pour déterminer notre nouvelle Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**. En annexe, figurent également les éléments de synthèse de l'agenda d'accessibilité programmée : estimations financières et planification.

4. Le Logement :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite.

a) Le recensement des logements auprès des bailleurs sociaux présents sur la commune permet de comptabiliser les logements suivants :

RECENSEMENT DES LLS ACCESSIBLES AUX PMR SUR LE BOUSCAT par bailleurs social

Gestionnaire	Nom de la résidence	adresse	Nombre total de logements accessibles ou adaptables PMR	Type de logements					Individuel ou collectif	LIVRE
				T1 et T1 bis	T2	T3	T4	T5		
Colligny (1)	Les Cèdres Bleus		1	1					Collectif	OUI
Aquifanic (90)	Molière	rue Molière	2			2			Collectif	OUI
	Square du Pécéou	Square du Pécéou	2		2				Collectif	OUI
	Le Pécéou	angle Mal Lyautey/av d'Eysines	10		4	6	1		Collectif	OUI
	La Calypso	rue R. Poincaré	61	8	10	26	8		Collectif	OUI
	Oréa	rue Formigé	26		10	12	3		collectif	OUI
DomoFrance (28, 42 à venir)	Les Mocalques	av Léon Blum	1		1				collectif	OUI
		Les Jardins de Tivoli	27		8	12	7		collectif	OUI
		370 av de Tivoli (vefa ordit agricole)	24		6	18	2		collectif	NON
		372 av de Tivoli (vefa nextify)	18		8	8	1		collectif	NON
Clairienne (121)	Victor Hugo	av V. Hugo	42		15	13	14		collectif	OUI
	Les Allées	allées de Boutaut	40	40					collectif	OUI
	Les Roseaux	allée de Boutaut	38		1	30	7	1	collectif	OUI
Gironde Habitat (38, 93 à venir)	Résidence Isabelle	angle Clémenceau/Libération	37		10	17	8	2	collectif	OUI
	Jean Moulin Audi	rue Caboy	1						collectif	OUI
	Résidence Locange	libération	68	1	8	33	13	4	collectif	NON
	Jean Moulin	av du mal de Latre de Tassigny	34		10	18	8	2	collectif	OUI
Mécolia (1 et 9 à venir)	Didier Daurat	384 av de la Libération	2		1		1		collectif	OUI
	Vefa (Cassou Promotion) démembrement social	296 av de la Libération	9		7	2			collectif	NON
Erilla (88 à venir)		Biv Pierre 1er	88		18	40	10		collectif	NON
Villogia (41 à venir)		Route du Médoc	41		22	14	3	2	collectif	NON

b) Le recensement des logements accessibles réalisés par des promoteurs privés permet de comptabiliser les logements suivants :

Nom de la résidence	adresse	Gestionnaire	Nombre total de logements accessibles ou adaptables PMR	Type de logements					Individuel ou collectif	LIVRE
				T1 et T1 bis	T2	T3	T4	T5		
Villa Ausone	95 av Ausone		9	2	4	2	1		Collectif	OUI
Emile Combes	5 rue E. Combes		1			1			Collectif	OUI

5. Bilan de l'existant dans le secteur des transports :

a) Les arrêts de TRAM

Les stations Tramway sont récentes et répondent **aux principales exigences de la loi et de l'arrêté de voirie** auxquelles elles se rapportent (ERP/IOP).

Leur configuration prend en compte la pente des accès **aux stations ($\leq 5\%$)**, les cheminements piétons ($\geq 1.40\text{m}$), la **bande d'éveil** et de vigilance présente sur la longueur du quai de station. Les informations y sont données de manière visuelle et sonore.

Les stations tramway sont globalement accessibles.

Des descriptions sur l'information des voyageurs, la sécurisation du cheminement et la prise en compte du contraste visuel nécessitent d'être améliorés.

 - Ligne de Tramway : La ligne C dessert le Sud Est au niveau des allées de Boutaut avec la station "Place Ravezies – Le Bouscat".

Ligne de Tramway D : La ligne D sera mise en service au dernier semestre 2019.

b) Les arrêts des BUS

Tous les autobus renouvelés sont systématiquement équipés de palettes rétractables, avec des emplacements réservés à l'intérieur des bus offrant des services spécifiques à la portée des personnes en fauteuil roulant. Bordeaux Métropole poursuit ainsi son engagement de rendre le réseau Tbc totalement accessible.

Actuellement, plus d'une quarantaine de lignes sont équipées à 100 % d'autobus accessibles.

Ces autobus sont signalés par un logo spécial en façade du bus.

Pour monter dans l'autobus

L'accès s'effectue grâce à une palette rétractable située au niveau de la deuxième porte, qu'il s'agisse de véhicules standards ou articulés.

Un bouton extérieur d'ouverture de porte est situé à proximité de celle-ci.

A l'intérieur de l'autobus

Un espace spécifique est réservé pour accueillir une personne en fauteuil roulant. Des places sont également réservées aux personnes à mobilité réduite. Merci de faciliter l'accès à ces espaces, et de laisser votre place à toute personne présentant des difficultés à la station debout !

Pour demander l'arrêt

A l'intérieur de l'autobus, l'emplacement réservé aux personnes en fauteuil roulant est équipé d'un bouton de demande d'arrêt permettant d'alerter directement le conducteur.

c) Le MOBIBUS



Mobibus, le service dédié au transport de voyageurs à mobilité réduite.

Le service Mobibus, en complément du réseau Tbc, participe quotidiennement à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Mobibus, service de Transport à la demande, dessert les 28 communes de Bordeaux Métropole 364 jours par an.

Durant les travaux de la ligne D (TRAM) des ajustements et des modifications pourraient être mis en place.

d) Les transports organisés par le Conseil Général

Le Système d'Information Voyageurs transgironde.fr

Il est destiné à tous pour fluidifier les trajets et simplifier le quotidien. Il calcule votre trajet. Il prend en compte les horaires et les lignes régulières de tous les transports publics du département : le Réseau TransGironde, les bacs maritimes, les services de transports de proximité de toutes les communes, y compris les réseaux Tbc, Baïa et Libus, services JetBus, et TER Aquitaine.

En renseignant vos adresses de départ et d'arrivée, vous êtes renseigné à la carte sur votre parcours, sur sa durée et son coût.

Le site transgironde.fr vous propose un itinéraire complet en incluant les trajets piéton. Vous pourrez choisir le plus rapide ou celui comportant le moins de changements. Il ne vous reste qu'à imprimer les étapes de votre trajet ainsi que sa carte détaillée.

La plupart des transports proposés par le système d'information voyageurs sont des lignes régulières, accessibles immédiatement et sans réservation. Afin de satisfaire le plus grand nombre, TransGironde propose également des trajets à la demande, mis en place à partir d'un seul voyageur. Ils sont signalés sur le site par un pictogramme qui vous invite à réserver votre transport par téléphone.

* Les services à la demande sur les lignes du réseau

Sur le réseau TransGironde, certains horaires circulent « à la demande », ce qui signifie qu'ils ne sont déclenchés que si au moins un usager en fait la demande.

Comment ça marche ?

Pour déclencher le service, il vous suffit d'effectuer une réservation téléphonique, au plus tard la veille de votre déplacement, avant 18 h auprès du Service Information Voyageurs au 0974 500 033 et le vendredi avant 18h pour un départ le lundi.

Lors de cet appel, vous indiquerez l'horaire et le **point d'arrêt** choisis dans la fiche horaire.

6. Bilan de l'existant dans le domaine de la voirie

L'ensemble des documents du PAVE est consultable aux services techniques et urbanisme de la Mairie du Bouscat.

a) Travaux liés au PAVE

• 2019 :

Avenue Aristide Briand : fiche 3.9 (revêtement de chaussée) – **estimé 110k€** Victor Hugo : fiche 3.4 (revêtement de chaussée) – **estimé 41k€**

Rue des Ecus : fiche 2.3 (revêtement de chaussée) – **estimé 28k€**

Rue Bert : **réalisation d'une zone de rencontre**

Rue Viaud : **réalisation d'une zone de rencontre**

• 2020 :

Rue Paul Bert : Réfection totale de la rue (commencement des travaux Mai 2020).

b) Places de stationnement réservées

Le recensement des emplacements réservés au stationnement des Personnes à Mobilité Réduite permet de comptabiliser les places de stationnement ci-dessous :

PLACES PMR SUR LE BOUSCAT	
NOM DES VOIES	NUMEROS
Rue RIGAL	12
Rue RIGAL	43
Rue RIGAL	47
Rue Condorcet	3
Rue Abel	9
Rue Abel	13
Rue Gabriel Peri	21
Rue Branly au droit de l'école	entrée J-Jaures
Avenue Aristide Briand	Face 121/ à l'angle (en cours de programmation)
Avenue Jules Guesde	178 / 65 (en cours de programmation)
Avenue Jules Guesde	24
Rue Théophile Gautier	6
Avenue Gauthier Lagardère	10
Rue Lamothe	2
Rue Hoche	38
Rue Hoche	6
Rue Baudin	face rue Samazeuil (2 places) / 76
Rue Henri Barbusse	23
Impasse Pompière	RPA Mieux Vivre
Rue Pompière	1
Rue Henri Grossard	61

Rue Jean Brouillon	29
Rue Georges Lafont	Ecole Centre II
Rue Bertand Hauret 2 places	Face 13
Place Bertand Hauret	
Avenue De Tivoli	205 et face au 40 / 62
Rue Bourbaki	42
Rue Marceau	Face 88
Rue Amiral Courbet	49 et 55
Avenue Robert Schuman	Face 115
Avenue Robert Schuman	Face 129
Avenue de La Libération	170
Avenue de La Libération	220
Cours Louis Blanc	Face 2
Place Gambetta 2 places	Mairie
Rue Formigé	face au 37
Rue Formigé	au droit du magasin Carrefour City
Avenue Léon Blum	86
Rue des Ecus	15
Rue Ferdinand De Lesseps	entée SBUC
Rue Descarte	Face 20
Rue Camille Maumey	Face 9
Rue Buscaillet	Face 14
Rue Raymond Lavigne	Face 48
Rue Raymond Lavigne	Face 70
Rue Raymond Lavigne	78
Rue Kennedy	Face 70
Avenue Leo Lagrange	4
Rue Max Dormoy	face N°22
Rue Max Dormoy	face N°2
Rue Pasteur	N°34
Rue Laharpe	92
Rue Laharpe	37
Rue Laharpe	22
Avenue d'Eysines	17
Avenue d'Eysines	53
Amiral Courbet	49
Avenue Général Leclerc	24
parking J. Ferry	3 places
parking Formigé	4 places
parking Dennergy	2 places
parking Denis	3 places
parking des Ecus	8 places
Anatole France	face au 107
Anatole France	18
Sadi Carnot	35
rue T. Gautier	au droit du centre commercial
Rue Formigé	au droit de l'entrée de la Médiathèque

Place Marceau	5
Avenue d'Eysines	7 et 9 (pas encore tracées)
Avenue Pierre Brossolette	Face au 56 (pas encore tracée)
Rue E. Royer	16
Rue Voltaire	8 / 12 (côté pair)
Rue G. Toulouse	14
Rue Marceau	56 (trottoir à mettre aux normes)
Rue Ali Chekkal	(en cours de programmation)

Etudes demandées : Bourdette et Lescher. stationnement en chicanes

1: **Commandant d'Aussy,**

2 : Pierre Brossolette. (PN) comme rue Pasteur ? STOP aux débouchés de Pressensé

7. Communication

[Site internet de la Ville :](#)

La version du site internet de la ville du Bouscat est « accessible », au sens de la loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité numérique, qui impose aux sites internet publics de respecter certains critères techniques, en particulier, leur consultation à travers les outils mis à disposition des déficients visuels : moteurs de synthèse vocale et claviers adaptés.

En effet, l'article 47 de cette loi énonce : « Les services de communication publique en ligne des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées ».

Le site de la Ville du Bouscat répond aux exigences d'accessibilité pour personnes handicapées en respectant les normes du W3C, et le [référentiel général d'accessibilité pour les administrations](#) (RGAA) élaboré par la [direction générale de la modernisation de l'État](#) (DGME).

8. Annexes

- a. Extraits de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Approuvé, avec l'ensemble des travaux réellement engagés



Tableau 3 :

	Estimation financière de la mise en accessibilité (€TTC)	Travaux réellement engagés
Année 1 (2016)	106 695 €	102 950 €
Année 2 (2017)	76 315 €	70 074 €
Année 3 (2018)	79 775 €	143 717 €
Total des 3 premières années	262 785 €	316 741 €
Année 4	96 320 €	-
Année 5	71 285 €	-
Année 6	76 830 €	-
Année 7	96 010 €	-
Année 8	111 930 €	-
Année 9	134 730 €	-
TOTAL	849 890 €	-

	Estimation financière de la mise en accessibilité (€ HT)
Année 1	106 695 €
Année 2	76 315 €
Année 3	79 775 €
Période 2 (Année 4, 5 et 6)	244 435 €
Période 3 (Années 7, 8 et 9)	342 670 €
TOTAL	849 890 €

b. Planning de réalisation de l'Ad'AP

N° Site	SITE	PERIODE 1			PERIODE 2			PERIODE 3		
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
37	35 - Mairie									
13	10 - Maternelle Ermitage									
15	12 - Maternelle Chenille Verte									
16	13 - Maternelle Lafon Féline									
23	21 - CCAS									
40	38 - Parc de l'Ermitage - Salle de spectacle									
12	9 - Centre de loisirs de la Chêneraie - salle du carré									
14	11 - Ecole Primaire Lafon Féline									
18	15 - Crèche Chenille verte									
34	32 - JLN - Locaux associatifs de la Chêneraie									
46	47 - Bureaux subaquatique et cyclisme									
47	48.1 - Marché - local placier et local pédestre									
22	19 - Bibliothèque pour enfants									
6	5.1 - Ecole primaire du centre 1									
7	5.2 - Ecole primaire du centre 2									
32	30 - Crèche Mosaïque									
33	31 - Halte garderie et crèche familiale Mosaïque									
3	3.1 - Tribune et vestiaires des Ecus									
35	33 - Ecole de musique									
36	34 - Maternelle Centre									
39	37 - Parc de l'Ermitage - Local boulistes									
41	42 - Bureau Info Jeunesse (BIJ)									
44	44 - Parc de la Chêneraie									
45	45 - Parc de l'Ermitage									
48	48.2 - Sanitaire public - Rue Baudin									
49	49 - Bois de l'Hippodrome									
1	1 - Eglise Sainte-Clotilde									
2	2 - Salle des sport des Ecus									
5	4 - Stade Jean Jaurès									
28	26 - Crèche Trotte Menu - Résidence du champ de course									
29	28.1 - Cimetière									
30	28.2 - Cimetière (locaux)									
31	29 - Appartement d'accueil des Pèlerins									
38	36 - Maison de quartier									
24	22 - Pavillon									
25	24 - Association des familles bouscataises									

c. Travaux restants Période 1 (2016-2018)

RECAPITULATIF TRAVAUX D'ACCESSIBILITE RESTANT (1ère PHASE)

Centre de Loisirs de la Chêneraie	Accès au bâtiment	Reprise des accès extérieurs et mise aux normes des rampes + compléments de signalétiques dans le parc + repositionnement des panneaux ou des interphones + ajouts de mains-courantes au droit des escaliers + bandes d'éveil à la vigilance sur les nez de marches
	Cheminevements intérieurs petite enfance	Bandes d'éveil à la vigilance dans l'escalier + repositionnement de la main-courante + complément de main-courantes dans l'escalier de secours + mise en place d'une rampe amovible entre deux locaux contigus
	Sanitaires PMR	Ajout de barres de tirage sur les portes intérieures
Ecole primaire Lafon Féline	Accueil Parents et périscolaire	Amélioration de la visualisation des escaliers (bandes d'éveil à la vigilance) + complément de la signalétique intérieure
	Sanitaires PMR	Amélioration de l'accès PMR par complément de la signalétique extérieure et intérieure Ajout d'une barre de tirage sur la porte intérieure et modification de la position des équipements pour aménagement des espaces de manœuvre
JLN - Locaux associatifs Chêneraie	Accès au bâtiment	Remplacement de la porte d'accès à deux vantaux pour avoir un passage de 90 + ajout d'une main courante dans l'escalier extérieur + dalle podotactile en haut de l'escalier
Bureaux sub-cyclisme	Accueil du public	Complément de la signalétique intérieure
Local placier et local pedestre	Accès au bâtiment	Reprise des accès extérieurs en enrobé + modification de la porte (poignée + main bien ouverte pendant les heures d'ouverture au public)
	Sanitaires PMR	Réaménagement complet des sanitaires pour mise aux normes des équipements et des espaces de manœuvre
Ecole primaire centre 1 et 2	Accueil Parents et Périscolaire	Complément de la signalétique intérieure et extérieure pour le guidage des PMR vers l'accès adapté + repositionnement du panneau d'affichage
Crèche Mosaïque	Aménagements intérieurs	Amélioration du contraste visuel par mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance sur les parois vitrées + complément de la signalétique intérieure
Halte Garderie et crèche familiale Mosaïque	Aménagements intérieurs	Amélioration du contraste visuel par mise en œuvre de bandes d'éveil à la vigilance sur les parois vitrées + complément de la signalétique intérieure
Association familles bouscalaises	Accès au bâtiment	Décalage de la place PMR + reprise du profil d'enrobé

d. Cartographie du programme d'actions prioritisées du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)

